

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 décembre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal : 5 décembre 2025**

---

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **13** - votants **17**

**Présents** : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François -DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : Mme CHIAPPONI Marina  
M. DERAMBUR Reynald

**Pouvoirs de** : Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie  
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume  
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine  
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à M. LANOE Loïc

**Secrétaire de séance** : M. BERARD Maxime

### OBJET : Finances : Budget Général : Décision modificative n°7

N°20251209-02

*Rapporteur Madame le Maire*

*Annexes : Néant*

#### Synthèse et exposé des motifs

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient, autorisent, réajustent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement afin de permettre l'imputation correcte du remboursement du prêt du budget réseau de chaleur au budget général de la commune pour l'année 2025, selon les tableaux ci-dessous :

- En section de fonctionnement
  - Chapitre 75 – article 7588 (autres produits de gestion courante), diminution de 10 700 €
  - Chapitre 023 (virement à la section d'investissement), diminution de 10 700 €
- En section d'investissement

- Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement), diminution de 10 700 €
- Chapitre 27 – article 27638 (créances sur des collectivités publiques), augmentation de 10 700 €

**Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** que ces virements n'affectent pas l'équilibre général du budget ;

**VU** les inscriptions budgétaires du budget prévisionnel général approuvé le 11 février 2025 par les membres du conseil municipal ;

**VU** l'avis du bureau municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°7 du budget général de la commune dans les termes énoncés ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
		<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
75 / 7588	Autres produits de gestion courante				10 700 €
023	Virement à la section d'investissement		10 700 €		
	<b>TOTAUX</b>		10 700 €		10 700 €

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>RECETTES</b>	
		<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		10 700 €
27 / 27638	Créances sur collectivités publiques	10 700 €	
	<b>TOTAUX</b>	10 700 €	10 700 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 09 décembre 2025,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 décembre 2025  
Publié le : 10 décembre 2025

